

## Signature du contrat Bourg-Centre entre la Région Occitanie, le Grand Narbonne, le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée et la commune de La Palme

### Edito

#### La force de notre région vient de ses territoires

« J'ai fait de l'action territoriale une priorité, parce que je suis convaincue que la force de notre région vient de ses territoires.

Une région forte, c'est d'abord une région forte de territoires connectés, aménagés, équipés, proposant des services publics accessibles et de proximité. Mais il s'agit aussi d'avoir confiance dans les territoires, dans leur capacité d'adaptation et d'innovation face aux enjeux démographiques et environnementaux que nous connaissons tous.

Ce potentiel doit être accompagné par la Région, pour que chaque territoire, chaque bassin de vie, participe et bénéficie de la dynamique régionale, en matière de qualité de vie, d'attractivité ou de développement économique. C'est le sens de la République des Territoires que je défends !

Avec nos contrats Territoriaux et Bourgs-Centres, nous faisons du sur-mesure pour les accompagner dans leur développement. Aussi, nous avons fait le choix de travailler collectivement, avec les Départements, les collectivités et les acteurs locaux, pour définir une feuille de route stratégique, concertée et partagée. En combinant proximité et solidarité régionale, nous leur donnons toutes les chances de relever les défis de demain. »



© Photo : Philippe Grollier  
Région Occitanie

Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

### Dispositif « Bourg-Centre » :

#### le sur-mesure au service des petites villes et des bourgs

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a engagé une politique territoriale ambitieuse basée sur une approche partagée et concertée des enjeux de développement propres à chaque territoire. Ainsi, dans le cadre de ses nouvelles politiques contractuelles territoriales, les contrats « Bourgs-Centres » visent à définir une feuille de route partagée avec les acteurs locaux pour le développement des petites villes, des bourgs ruraux ou péri-urbains.

En cohérence avec les Contrats « Territoriaux », qui concernent agglomérations et territoires de projets, ces contrats « Bourgs-Centres » s'adressent tout particulièrement aux Communes jouant un rôle de centralité sur leur territoire.

Elles bénéficient ainsi d'un cadre de développement et de valorisation stratégique venant renforcer leur rôle de centralité sur leur territoire.

Ce cadre pluriannuel de 4 ans s'accompagne des financements nécessaires à l'aboutissement des projets identifiés portant notamment sur le cadre de vie, la valorisation du patrimoine, le développement économique et touristique, le logement ou encore les services publics de proximité.

#### Qu'est-ce qu'un Bourg-Centre ?

-Les Communes qualifiées de Pôles de services intermédiaires ou supérieurs par l'INSEE ;

-Les Communes « Pôles de services de proximité » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également un rôle de centralité pour leur bassin de vie ;

-Les Communes « Pôles de services de proximité » de moins de 1 500 habitants anciennement chefs-lieux de canton.

Ces contrats « sur-mesure » ont vocation à soutenir l'attractivité des petites villes, bourgs ruraux ou péri-urbains en agissant sur leur dynamisation ou leur revitalisation, avec notamment pour objectif d'anticiper et d'accompagner l'arrivée de nouvelles populations. Au travers de ces contrats, la Région et ses partenaires mobilisent l'ingénierie et les ressources financières dont ces Communes ont besoin pour faire face à ces enjeux de développement.

#### Le potentiel du Contrat « Bourg-Centre » :

À l'échelle de la région, sur 758 Communes éligibles :

-450 ont déjà fait connaître leur intention de s'engager dans la démarche ;

-101 contrats approuvés concernant 116 Communes (1 contrat peut concerner plusieurs Communes dans un objectif de cohérence territoriale) ;

-260 contrats en cours d'élaboration.

## **Le Contrat Bourg-Centre conclu avec la commune de La Palme s'organise en 4 axes et 8 actions :**

### **AXE 1 / Créer des lieux attractifs pour renforcer la centralité du bourg centre**

1. CRÉER DE NOUVELLES POLARITÉS ET VALORISER L'IMAGE DE LA VILLE
2. RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET QUALIFIER LES ESPACES PUBLICS
3. AMÉLIORER LES CONNECTIVITÉS DANS LE CENTRE BOURG ET VERS LE LITTORAL

### **AXE 2 / Renforcer l'attractivité par la valorisation des patrimoines naturel, historique et architectural**

1. CRÉER DES ITINÉRAIRES TOURISTIQUES ET D'INTERPRÉTATION
2. RENFORCER L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS DÉDIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

### **AXE 3 / Créer les conditions pour accompagner durablement la croissance démographique de la Commune**

1. MAÎTRISER L'IMPACT DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET ANTICIPER LES AMÉNAGEMENTS A RÉALISER
2. QUALIFIER ET RENFORCER L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS DE SERVICES ET DE L'ÉCONOMIE LOCALE

### **AXE transversal : Mission d'accompagnement du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre**

4. MISE EN PLACE D'UNE AMO GÉNÉRALISTE POUR LA GOUVERNANCE LES ÉTUDES TECHNIQUES ET L'ÉVALUATION DES PROJETS

## **1 contrat, 4 grands principes :**

1/ La Région accompagne les Communes et les EPCI dans la définition du projet de développement et de valorisation du bourg-centre. Ce projet a pour but d'agir en faveur de la revitalisation des cœurs de villes, mais aussi vis-à-vis de leurs bassins de vie en développant et en fortifiant leurs fonctions de centralité.

2/ Ce projet de développement se matérialise par un Contrat Cadre, passé avec la Commune, l'EPCI et le territoire de projet, qui définit la feuille de route partenariale ainsi que les moyens techniques et financiers à mobiliser pour atteindre ces objectifs.

3/ Cette politique partenariale associe les Départements, les services de l'État ainsi que l'ensemble des acteurs qui agissent en faveur du développement de ces communes : l'EPFE Occitanie, les Chambres Consulaires, les CAUE, la Caisse des Dépôts et Consignations.

4/ Du fait de son caractère stratégique pour le développement des communes concernées, le contrat « Bourg-Centre » s'inscrit dans le temps long, nécessitant d'organiser et de mobiliser une ingénierie appropriée avec l'aide de la Région et des différents partenaires.

#### **Contact presse**

Service presse Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Tél. : 05 61 33 53 49 / 52 75 - 04 67 22 80 47

Mail : [service.presse@laregion.fr](mailto:service.presse@laregion.fr)